

# Comment obtenir des subventions européennes

Décembre 2008



## COMMENT OBTENIR DES SUBVENTIONS EUROPEENNES

L'environnement, la recherche, l'éducation, la santé, sont des domaines d'intervention privilégiés pour les collectivités locales. Leur développement peut donner lieu à des subventions européennes.

Cependant, face à la complexité des critères d'éligibilité et de l'accès à des informations concrètes en la matière, il est souvent difficile de trouver une réponse à la question « J'ai un projet intéressant pour ma commune, puis-je obtenir une aide européenne »

L'objectif de ce dossier est d'aider les collectivités territoriales des Bouches-du-Rhône pour la première approche du montage d'un dossier de demande de subvention pour la période 2007-2013.

Se voulant le plus pratique possible, il comprend cependant certaines informations à caractère général sur la politique régionale de l'Union Européenne. En effet, elles sont indispensables pour aborder les objectifs de l'Union Européenne et donc nécessaires pour l'aboutissement d'une demande de subvention.

Les exemples qui ont été choisis pour illustrer cette présentation, ont souvent trait à l'environnement, préoccupation majeure des collectivités locales à l'heure actuelle.

La rubrique « Pour aller plus loin... » présente un ouvrage, des sites internet et contacts permettant d'approfondir le sujet.

*Le service documentation du CDG 13 vous apportera son aide pour tout renseignement complémentaire.*

La politique régionale européenne a pour but principal de réduire les écarts de richesse entre les différentes régions de l'Union Européenne.

Aussi, l'Union Européenne accorde son aide aux collectivités locales qui souhaitent réaliser des projets en relation avec ses objectifs pour la période de 2007-2013.

Il faut tout d'abord distinguer les deux types de financement européens : les aides indirectes et les aides directes.

Alors que les premières sont traitées par l'intermédiaire de la Région, les secondes sont octroyées directement par l'Europe. Il s'agit dans ce dernier cas de répondre à des appels à propositions pour une mise en concurrence des projets. Ces appels sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE)

## SOMMAIRE

### **LA POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE : LES AIDES INDIRECTES**

- 1.** Les objectifs de l'UE qui conditionnent l'attribution des aides pour les collectivités locales françaises? p. 4
- 2.** Les grands axes susceptibles de donner lieu à une subvention p. 4
- 3.** Quel est le circuit d'une demande de subvention p. 4
- 4.** 347,410 milliards d'euros...en région PACA p. 5
- 5.** Quelle est la part d'une subvention européenne dans le financement d'un projet ? p. 5
- 6.** Les obligations liées à l'octroi d'une subvention européenne p. 5
- 7.** Exemples de projets éligibles aux subventions européennes indirectes p. 5

### **LES AIDES DIRECTES : LES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES**

- 1.** Quelques principes récurrents p. 6
- 2.** Comment savoir si un projet est éligible p. 6
- 3.** Un exemple de programme communautaire en faveur de l' Environnement p. 6

**Pour aller plus loin** p. 7

# LA POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE : LES AIDES INDIRECTES

## 1

### Les objectifs de l'Union Européenne qui conditionnent l'attribution des aides pour les collectivités locales françaises

L'Union Européenne a défini les 3 nouveaux objectifs pour la période 2007-2013, correspondant à ses priorités.

Seuls les objectifs 2 et 3 concernent la région PACA.

Ces objectifs déterminent la répartition des fonds européens (subventions). Ces derniers sont appelés « fonds structurels ». Ce sont eux qui vont permettre le financement de vos projets.

Il s'agit entre autre du **FEDER** (Fonds européen de développement Régional) et du **FSE** (Fonds social européen).

#### Les deux volets de l'objectif 2

« Compétitivité régionale et emploi » Compétitivité et attractivité régionale : Il s'agit d'aider à anticiper les changements économiques et sociaux, l'évolution de la société de la connaissance, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement et la prévention des risques.

Emploi : Pour aider les actions visant à favoriser l'adaptation des travailleurs et des entreprises, ainsi que l'inclusion sociale.

#### L'objectif 3 « Coopération territoriale »

Coopération transfrontalière : cette coopération couvrira les régions situées le long des frontières terrestres internes et de certaines externes, ainsi que certaines régions situées le long des frontières maritimes.

Coopération transnationale

Coopération régionale : L'ensemble du territoire de l'Union est éligible. Il s'agit d'aider des projets visant à instaurer des réseaux entre des espaces ;

## 2

### Les grands axes susceptibles de donner lieu à une subvention

**Economie, innovation, connaissance** : tirer parti des atouts que la région Paca possède dans le domaine économique, mais aussi lutter contre un taux de chômage élevé.

**Gestion durable des ressources et prévention des risques** : apporter des solutions pour lutter contre la pollution, favoriser la gestion des ressources en eau, limiter la consommation d'énergie

**Solidarité territoriale, lutte contre l'exclusion et la précarité** : intégrer les politiques de solidarité dans les politiques urbaines et territoriales...

**Développement des modes de transport alternatifs** : contribuer au développement des modes de transports alternatifs à la route.

## 3

### Quel est le circuit d'une demande de subvention

Toute demande de dossier de subvention doit transiter par le Conseil Régional.

Chaque région précise les critères de sélection des projets dans ses documents propres : le Programme Opérationnel (PO) et son Document de Mise en Œuvre (DOMO).

La première démarche d'un porteur de projet est de prendre connaissance du Programme Opérationnel « compétitivité régionale et emploi » de la région PACA pour 2007-2013 et des fiches actions qui liste les projets susceptibles de bénéficier des aides.

#### Le rôle du demandeur ?

Pour le demandeur, il s'agit de remplir des rubriques relatives concernant :

Le descriptif du projet envisagé

Les objectifs du projet envisagé

Le budget prévisionnel avec l'indication des ressources et des dépenses pour mener à bien le projet

L'échéancier de réalisation

Les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact

La méthodologie de l'évaluation envisagée

#### Le rôle de la Région

Le dossier dûment rempli par le demandeur est instruit par la Région. Celle-ci examine le respect des conditions d'attribution et apprécie la viabilité, la stratégie et les risques du projet.

Puis, le dossier est examiné par un comité de pilotage spécialisé pour avis.

C'est la **Commission Permanente** qui décide de l'attribution de l'aide. Cette décision est notifiée au porteur.

En cas d'acceptation, l'aide est versée par le Payeur Régional.

Le projet sera suivi et contrôlé par la Région. Chaque Programme Opérationnel est géré par une **autorité de gestion**, organisme public ou privé, désigné par l'Etat membre.

De plus, l'Etat désigne également une **autorité d'audit** chargée de vérifier le bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle.

## 4

### 347,410 milliards d'euros...en région PACA

La politique régionale dispose de **35,7%** du total du budget européen.

Elle dispose de **302 millions d'euros** au titre du FEDER et de **285 millions d'euros** au titre du FSE entre 2007 et 2013.

Quelques exemples de réalisations subventionnées dans le cadre du programme précédent 2000-2006

**A Marseille** : le pôle Saint-Charles, l'esplanade de la Major ; la cité des métiers.

**Des aménagements portuaires** : la gare maritime de Marseille, le Terminal de Fos sur Mer, le port fluvial d'Arles,

**Des réhabilitations de zones industrielles** à Vitrolles, Rousset, Peynier, Fuveau

**Des projets d'enseignement supérieur et recherche** : l'école de microélectronique de Gardanne ou la restructuration des universités d' Aix-Marseille I et III ;

La réparation des dégâts causés par **les inondations** fin 2003 à Arles.

## 5

### Quelle est la part d'une subvention européenne dans le financement d'un projet ?

La part des subventions oscille entre 50 et 85 % selon les projets.

Les fonds européens interviennent en complément de fonds nationaux. C'est-à-dire que la collectivité locale doit rechercher des cofinancements nationaux avant de solliciter l'Europe.

Les subventions sont attribuées en remboursement de montants effectivement déboursés. Le porteur doit donc pouvoir assumer la totalité des coûts jusqu'au paiement des fonds européens qui s'effectue sur la base de factures acquittées.

## 6

### Les obligations liées à l'octroi d'une subvention européenne

Tout bénéficiaire devient ambassadeur des programmes européens et de ce fait, a des obligations en matière de publicité.

Les documents ou support de communication relatif à un projet subventionné doivent contenir le logo de l'Union Européenne (drapeau) ainsi que la mention suivante :

« **[Descriptif / dénomination de l'action] est cofinancé[e] par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en [indiquez la région] avec le [Fonds européen de développement régional ou Fonds social européen] »**

Tout projet doit afficher clairement la participation de l'Union Européenne en y apposant le drapeau de celle-ci.

Des contraintes particulières sont prévues pour les projets dont la participation publique totale dépasse 500 000 euros.

## 7

### Exemples de projets éligibles aux aides indirectes

Les domaines permettant d'obtenir des fonds européens pour la réalisation de projets sont donc très nombreux.

Voici quelques exemples permettant de les aborder de manière plus concrète.

Aménager un rond-point, installer des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public, installer un mur végétal dépolluant, ou même créer une salle de spectacle, sont autant de réalisations éligibles aux subventions européennes.

En effet, **l'installation de panneaux photovoltaïques** entre précisément dans le cadre de l'objectif 2, Axe 3, domaine 3-1 de l'union européenne. En effet, il s'agit d'une réalisation qui concernant « *la gestion durable des ressources* » et vise à « *promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que le développement de filières d'énergies renouvelables* ».

De même **la création d'une salle de spectacle** entre dans le cadre de l'objectif 2, axe 4 « *Nouvelles approches urbaines et rurales pour l'innovation, l'emploi et la solidarité territoriale et l'accessibilité* », puis dans le domaine 4-2 « *Accroître la contribution des territoires ruraux à la compétitivité régionale* »

D'autre part, un projet qui consisterait à **réhabiliter ou rénover un village ancien** pourrait faire l'objet d'une aide indirecte dans le cadre de l'objectif 2 « *compétitivité et attractivité régionale* ».

Ainsi, la variété des projets entrant dans le cadre des objectifs de l'Union Européenne est large. Certaines volontés d'action, semblant éloignées d'un objectif peuvent y entrer par une reformulation ou la mise en valeur d'un aspect de la réalisation.

Par exemple, un élu a la volonté de **développer des emplois sur sa commune**. Cette intention, devra s'inscrire dans une action découlant d'un objectif européen.

S'il souhaite mettre en place un service de l'emploi visant à aider les demandeurs d'emplois à trouver un travail et prévoyant des actions de formation ou d'aide à la rédaction de candidatures, celui-ci s'inscrira pleinement dans le champ du volet « emploi » de l'objectif 2.

# LES AIDES DIRECTES : LES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Les programmes de travail et appels à propositions précisent les conditions d'éligibilité des projets.

## 1 Quelques principes récurrents

### Les subventions sont un complément de financement

Elles ne visent qu'à équilibrer financièrement une opération donnée, sans pouvoir conduire à un profit pour leurs bénéficiaires.

Elles ne peuvent pas être accordées rétroactivement pour des actions déjà terminées.

Elles sont le plus souvent accordées à des projets montés en partenariat entre plusieurs organismes établis dans différents Etats membres.

Elles sont allouées aux propositions de projets démontrant une large diffusion des résultats.

Une seule subvention peut être accordée au profit d'une même action.

Si les dossiers de candidatures peuvent être écrits dans la langue du porteur de projet, une version anglaise est cependant obligatoire.

## 2 Comment savoir si un projet est éligible ?

La Commission européenne lance sur son site Internet des **appels à propositions** (calls for proposal). Ces appels à propositions, également publiés au Journal Officiel de l'Union européenne, invitent les candidats intéressés à formuler une proposition d'action dans un délai précis.

Le projet doit généralement associer au moins 3 partenaires issus de trois Etats membres différents. Un "coordinateur" ou chef de file et des coorganisateur sont désignés parmi eux.

Pour trouver un ou des partenaires, on peut se référer à des bases de données Partenaires qui sont disponibles pour les plus importants programmes. Ces bases de données permettent de publier des annonces et de consulter les offres ou demandes de partenariat. De nombreux critères de recherche sont disponibles, notamment celui de la recherche par pays ou par type d'entité.

## 3

### Un exemple de programme communautaire en faveur de l'environnement

LIFE + est un outil financier de la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement.

Les différents aspects du programme ont pour finalité d'améliorer les connaissances, approches, sensibilisation et solutions et communication en faveur de l'environnement, de la nature et de la biodiversité, de la prévention des incendies de forêts.

L'enveloppe financière pour l'exécution du LIFE+, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007, au 31 décembre 2013, est de **2.143 milliards d'euros**.

Au moins 78% de ces ressources sont affectés à des subventions. La subvention ne peut dépasser 50% des coûts éligibles. Toutefois, pour les projets de protection d'habitats ou d'espèces prioritaires, LIFE+ peut financer jusqu'à 75% de ces coûts.

# Pour aller plus loin...

## **LORACH Jean-Marc : Les subventions européennes pour les collectivités locales**

*Recherche des aides et subventions, constitutions des dossiers pour la période 2006-2012.*

Editions du puits fleuri , 307 pages, 2005.

### **Où se procurer les publications de l'Union européenne ? :**

Les publications de l'Office des publications sont disponibles sur :

**l'EU Bookshop** (<http://bookshop.europa.eu>),

Ce site permet de passer commande auprès du bureau de vente de son choix.

La liste des points de vente du réseau mondial peut être demandée par télécopie au (352) 29 29-42758.

## **AIDES INDIRECTES**

### **Sites internet utiles pour en savoir plus sur la politique régionale de l'Union Européenne et les différentes subventions :**

Le portail de l'Union Européenne

[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

Les 3 objectifs pour 2007-2013 :

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/policy/object/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/object/index_fr.htm)

Un site destiné aux élus pour mieux comprendre l'Europe et échanger des pratiques :

<http://www.placedeurope.eu/>

Un site français sur l'Europe :

<http://www.touteurope.fr/>

### **Pour en savoir plus sur les subventions européennes en région PACA :**

Les engagements et programmes européens en région PACA :

<http://www.europe-en-paca.eu/>

### **Site du Conseil régional :**

[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

### **Un contact au Conseil régional :**

Nathalie Palenc, secrétaire mission Europe

TEL : 04 91 57 54 29

[npalenc@regionpaca.fr](mailto:npalenc@regionpaca.fr)

### **Délégation régionale PACA de l'ADEME**

2 boulevard de Gabès

BP 139

13 267 Marseille Cedex 08.

## **Contacts à la Préfecture des Bouches-du-Rhône,**

En ce qui concerne l'objectif 2.  
Mlle Mélanie Collar  
Finances de l'Etat- Section programmation  
Bd Paul Peytral- 13282 Marseille Cedex 20  
Tel : 04.91.15.64.13      Fax : 04.91.15.65.50  
[Melanie.collar@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](mailto:Melanie.collar@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

Cellule Europe de la Préfecture de la Région PACA  
[cellule-europe@paca.pref.gouv.fr](mailto:cellule-europe@paca.pref.gouv.fr)

### **Des exemples de projets européens :**

<http://www.projetsdeurope.gouv.fr/>

## **AIDES DIRECTES**

**Pour connaître les derniers appels à propositions de la Commission européenne :**

<http://ted.europa.eu/>